

Séance publique du 28 mai 2001

Délibération n° 2001-0074

commission principale :

objet : **Désignation d'un représentant à l'assemblée générale du groupement d'intérêt public de Vaulx en Velin**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 18 décembre 2000, la Communauté urbaine a décidé de sa participation au groupement d'intérêt public (GIP) de développement social urbain de Vaulx en Velin.

La convention constitutive du GIP a été approuvée par arrêté de monsieur le préfet en date du 9 janvier 2001.

Le GIP de Vaulx en Velin est constitué entre l'Etat, la ville de Vaulx en Velin et la communauté urbaine de Lyon. Il a pour objet l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique concertée de développement social urbain.

L'assemblée générale est composée des membres du groupement ou de leurs représentants nommément désignés. La Communauté urbaine y est représentée par un élu ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 18 décembre 2000 ;

Vu l'arrêté de monsieur le préfet en date du 9 janvier 2001 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur François-Noël Buffet pour représenter la Communauté urbaine à l'assemblée générale du groupement d'intérêt public de développement social urbain de Vaulx en Velin.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,